

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 février 2023



Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°10b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot

Monsieur le Maire expose :

PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent l'école primaire Turgot à Tulle.

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au rez-de-chaussée et donnant sur le préau couvert:
Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 faces feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormant existants
- Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)
- Réfection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)
- Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur
- Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide
- Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact
- Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support
- Réfection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

SYNTHESE FINANCIERE	Montant HT
Nature des prestations	
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	58 150.00 €

Le montant global des travaux est estimé à 58 150 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot dont le montant total s'élève à 58 150 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Approuve le plan de financement afférent.

4 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2023 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 02 MARS 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 02 MARS 2023
D106 - 21022023



Ecole Primaire Turgot

**Réfection complète du bloc sanitaire des
garçons et travaux d'amélioration thermique**

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 02 MARS 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 02 MARS 2023

DJB - 28022023





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie
Services techniques
Ville de TULLE
OC

Etabli, le 02/01/2023

ECOLE PRIMAIRE DE TURGOT

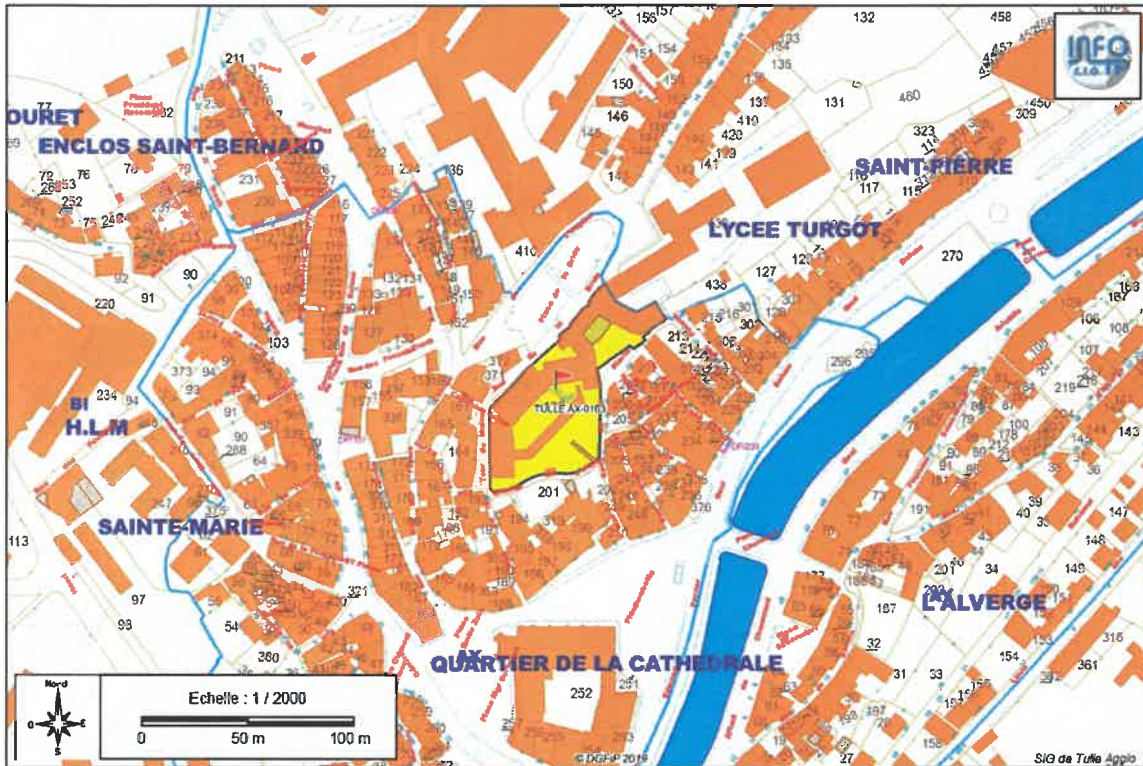
REFECTION COMPLETE DU BLOC SANITAIRE DES GARCONS TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE

<h3>DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS</h3>
--



PLAN DE SITUATION

1 PLACE DE LA BRIDE
19000 TULLE



PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent l'école primaire de Turgot à Tulle.

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au Rdc et donnant sur le préau couvert:

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé les travaux suivants :

Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers

Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 face feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormants existants

Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)

Refection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)

Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur

Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide

Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact

Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support

Refection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

SYNTHESE FINANCIERE

Nature des prestations	Montant HT
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	58 150.00 €

Montant global des travaux : 58 150.00 € HT



A Tulle, le 01 MARS 2023

Plan de financement
Ecole Primaire Turgot
Réfection complète du bloc sanitaire des garçons
et travaux d'amélioration thermique

Partenaires	Financement	%
DSIL	17 445.00 €	30.00%
Département	14 537.50 €	25.00%
Part Ville	26 167.50 €	45.00%
Total HT	58 150.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2023, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que l'école Turgot concernée par la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique pour laquelle la Ville sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DSIL, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le **01 MARS 2023**

Demande de subvention DSIL 2023

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot	69 780.00 €	58 150.00 €	17 445.00 €	30%	2023

Le Maire,
Bernard COMBES.

